



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des
Députés

Luxembourg, le 10 septembre 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Les six communes de la Nordstad (Bettendorf, Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Ettelbruck, Schieren et Colmar-Berg) ont voté pour la modification du Syndicat intercommunal « zones d'activités économiques Nordstad » (ZANO) en un Syndicat à vocations multiples.

La démarche des communes est en ligne avec les termes de la convention de développement Nordstad, signée avec le gouvernement.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

- Depuis quand le Ministre est-il en possession des délibérations des communes de la Nordstad ?
- Le Ministre entend-il y donner une suite favorable ?
- Dans l'affirmative, dans quel délai les communes recevront-ils l'aval de leurs décisions politiques ?
- Dans la négative, quels sont les raisons et les alternatives concrètes proposées par le Ministre ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marco Schank
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 11 septembre 2018

Objet : Question parlementaire n° 4039 du 10.09.2018 de Monsieur le Député Marco Schank -
Modification du Syndicat intercommunal "zones d'activités économiques Nordstad"

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés